

Rapport du Président

Séance publique du

lundi 6 février 2023

N° CD-2023-1-6-1

N° applicatif 5319

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2023-PATRIMOINE ET RAYONNEMENT ALSACIEN

Résumé : L'Alsace dispose d'un patrimoine et d'une culture exceptionnelle, qui sont deux vecteurs puissants de différenciation et d'attractivité, touristique, résidentielle et économique. Dans les derniers recensements, le secteur culturel alsacien emploie 12 300 salariés et génère 700 millions d'euros, soit 2,1 % de la richesse de l'Alsace. Trois quarts de la richesse ainsi dégagée par la culture provient de l'audiovisuel, de la publicité, de l'édition de logiciels, de l'architecture, de l'édition écrite et du spectacle vivant, autant de points forts et d'appui pour le déploiement d'une nouvelle politique culturelle à l'échelle du territoire alsacien.

L'Alsace est une région qui s'inscrit dans le Rhin supérieur, espace franco-germano-suisse qui englobe quatre territoires : l'Alsace, le nord-ouest de la Suisse, le sud-ouest du Bade-Wurtemberg et le sud du Palatinat. Ce territoire couvre 21 500 km² et compte près de 6 millions d'habitants. La loi Alsace donne à la Collectivité européenne d'Alsace un chef de filât pour coordonner l'action transfrontalière pour le versant français du Rhin supérieur. Le Schéma alsacien de coopération transfrontalière adopté à l'unanimité par notre assemblée le 8 décembre dernier en est la manifestation concrète. La hausse du budget consacré aux actions transfrontalières permettra de cofinancer des projets transfrontaliers qui s'inscrivent dans cette démarche partenariale trinationale.

Le présent rapport budgétaire portant sur les compétences Culture-Patrimoine et Europe-transfrontalier traduit l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace pour faire rayonner l'Alsace et agir à l'échelle de chaque territoire pour promouvoir les valeurs d'ouverture, de créativité, d'innovation et de citoyenneté européenne et rhénane. La collectivité européenne d'Alsace

confortera notamment en 2023 son soutien à la culture, contrairement à d'autres collectivités qui ont fait le choix de réduire les aides à ce secteur. Pour ces deux politiques publiques, il est proposé d'inscrire en dépenses 19 304 161,39 € en section de fonctionnement et 5 480 150 € en section d'investissement, et en recettes de fonctionnement 6 416 361 €, soit une dépense nette de 18 367 950,39 € en conformité avec les annexes 1 et 2 jointes au rapport et à la délibération. Avec ce montant financier conséquent, la CeA s'affirme comme un des acteurs majeurs de ces deux secteurs d'action publique sur le territoire alsacien. Pour cela, les 300 collaborateurs de la CeA qui y agissent quotidiennement sont mobilisés pour poursuivre les actions engagées en 2021 et déployer les orientations de la politique culturelle adoptées le 21 février dernier, ou encore concrétiser le rôle de chef de file de la coopération transfrontalière.

Dans le domaine de la culture, la collectivité mettra en œuvre ses nouvelles orientations votées en février 2022. Celles-ci favoriseront notamment la création artistique alsacienne, renforceront le soutien à l'engagement bénévole, amplifieront l'action transfrontalière ou encore, noueront des partenariats avec les acteurs locaux. Trois actions principales marqueront l'année 2023 : l'intégration du Hohlandsbourg pour amplifier la promotion des châteaux-forts, véritables marqueurs emblématiques du territoire rhénan, l'évènement « Fêtons l'Europe » organisé à l'occasion des 70 ans du Parlement et qui favorisera l'échange entre des jeunes alsaciens et des jeunes des pays membres de l'Union Européenne, et, enfin, la saison culturelle « S'isch ebs los ! » lancée en septembre 2022, espace de coproduction d'actions culturelles en territoire pour fédérer autour des priorités définies par la collectivité.

Dans le domaine de la coopération transfrontalière et de l'Europe, la Collectivité poursuivra en 2023 sa mobilisation pleine et entière pour consolider le statut de Strasbourg capitale européenne d'une part, et concrétisera le rôle de chef de file de la coopération transfrontalière octroyée par la loi Alsace, d'autre part, à travers la mise en œuvre opérationnelle du schéma alsacien de coopération transfrontalière. Enfin, avec le lancement des nouveaux programmes de financement européens, la Collectivité saisira l'opportunité de renforcer son action en matière d'ingénierie en financements publics européens.

I. CULTURE ET PATRIMOINE

A. Présentation des grandes évolutions 2022 – 2023, ainsi que les objectifs 2023 poursuivis par la Collectivité Européenne d'Alsace :

Le 21 février 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a adopté six orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace :

- Promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité,
- Contribuer au renforcement de l'esprit critique et du libre arbitre de chacun,
- Développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles,
- Soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel,
- Favoriser la création artistique pour constituer le patrimoine de demain,
- Préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional.

Ces orientations définissent le cadre politique des interventions culturelles de la Collectivité européenne d'Alsace dans un dialogue entre des valeurs humanistes pour lesquelles l'action publique doit se mobiliser et des marqueurs emblématiques de l'Alsace, fils conducteurs de l'expression artistique locale au fil des siècles qui en font toute la singularité.

Dans la résonance de ce rapport fondateur, les premières réalisations de ces orientations se sont formalisées au travers de rapports soumis au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace : la politique de lecture publique - pour des bibliothèques ancrées dans les défis du XXème siècle et la convergence des dispositifs de soutien en faveur de la préservation du patrimoine bâti, premier volet de la politique patrimoniale. D'autres volets de la politique culturelle, co-construits avec les acteurs du territoire dans l'esprit du service public alsacien, proche, qualitatif et citoyen, seront soumis au vote des Conseillers d'Alsace en 2023 : Mémoire, Diffusion culturelle, Pratiques artistiques, Culture scientifique, technique et industrielle, Patrimoine (2ème volet), Châteaux-forts.

Par ailleurs, plusieurs réalisations sont à mentionner :

- Mise en œuvre d'une saison culturelle « S'ich ebs los ! » 2022-2023 qui a pour but d'incarner les valeurs définies dans les orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace avec des actions portées par la Collectivité européenne d'Alsace tant à destination de ses habitants que de ses visiteurs.
- Installation d'une mission d'exploration pour la culture scientifique technique et industrielle pour définir au travers d'un cycle de visites, d'auditions et de débats les contours d'une nouvelle politique pour un secteur si emblématique du territoire alsacien et du Rhin supérieur.
- Installation d'un Comité de pilotage pour la construction de nouvelles archives d'Alsace à Colmar et création d'un conseil consultatif d'usagers pour en accompagner la réalisation

Par ses actions à destination des habitants, la politique culturelle contribue à l'incarnation de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est une politique emblématique au moment de la construction de la nouvelle collectivité contribuant fortement à la cohésion du territoire. C'est cette conviction qui a porté en 2022 la mise en place de projets phare d'action culturelle au fil de la révision des politiques et qui conduit à proposer, pour 2023, une trajectoire haussière des dépenses de fonctionnement.

Principales dépenses proposées en fonctionnement

Des augmentations subies et des prestations nécessaires

- Impact du cout de l'énergie (Haut-Koenigsbourg et Vaisseau), 460k€
- Prestations et externalisations sécurité Haut-Koenigsbourg, 287k€

Des actions liées à la refondation des politiques culturelles

- Intégration du Hohlandsbourg, 282k€
- Actions pour la nouvelle politique lecture publique, votée en réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 20 octobre 2022, 145k€
- Actions pour la nouvelle politique de mémoire (Collectes, débats, exposition), 120k€
- Mission d'exploration Culture Scientifique Technique et Industrielle, 20k€

Des actions emblématiques contribuant au rayonnement de la Collectivité européenne d'Alsace

- « Fêtons l'Europe », les 70 ans du Parlement européen, 450k€
- Projet châteaux rhénans, 193k€
- Saison culturelle « S'isch ebs los », 50k€

Par ailleurs, il est à noter la trajectoire dynamique des recettes liée à l'activité des équipements culturels de la Collectivité européenne d'Alsace ou à des co-financements de projets :

- Hohlandsbourg, 500k€ (nouvelle recette),
- Haut-Koenigsbourg, progression de 313K€,

- Interreg « Châteaux rhénans », progression de 124,2k€
- Contrat triennal, 208k€ (nouvelle recette).

Ainsi, pour la politique en faveur de la culture et du patrimoine, il est proposé d'inscrire en dépenses 21 097 988 € et en recettes 6 063 861 € dont :

- Pour la section de fonctionnement, 16 129 588 € en dépenses et 6 063 861 € en recettes,

- Pour la section d'investissement, 4 968 400 € en dépenses.

Politique culture et patrimoine

	BP 2022	BP 2023	BP 2023/BP 2022 en €	BP 2023/BP 2022 en %	AP/AE variation en €
Dépenses de fonctionnement	15 852 502,00	16 129 588,00	277 086,00	1,75%	800 000,00
Dépenses d'investissement	7 120 440,00	4 968 400,00	- 2 152 040,00	-30,22%	3 662 387,38
Total dépenses (A)	22 972 942,00	21 097 988,00	- 1 874 954,00	-8,16%	4 462 387,38
Recettes de fonctionnement	4 967 300,00	6 063 861,00	1 096 561,00	22,08%	-
Recettes d'investissement	16 000,00	-	- 16 000,00	-100,00%	-
Total recettes (B)	4 983 300,00	6 063 861,00	1 080 561,00	21,68%	-
Dépenses nettes (A-B)	17 989 642,00	15 034 127,00	- 2 955 515,00	-16,43%	4 462 387,38

B Présentation des secteurs

La politique culturelle se décline en 7 secteurs d'intervention complémentaires.

1) Secteur Création, diffusion et pratiques artistiques (P162 à P164-P166 à P169-P255)

Ce secteur mobilisera 6 762 537 € en dépenses de fonctionnement et 400 000€ en dépenses d'investissement.

(Rappel BP 2022 : dépenses de fonctionnement 7 764 437 €, dépenses d'investissement 350 000 €).

Les principales dépenses porteront sur la Saison culturelle avec l'action Sous les étoiles 70 000 € (P255O001) et son temps fort de création 10 000 € (P255O002), le soutien renforcé aux Festivals d'envergure (P254O003) avec +21 000 € à Décibulles et pour l'enseignement spécialisé avec + 50 000€ pour une extension progressive des missions du CDMC (Conseil départemental pour la musique et la culture) (P167O006) à l'échelle Alsace.

En investissement, un Fonds d'accompagnement à la transition énergétique doté de 200 000 € (P256O003) permettra d'accompagner la transition obligatoire vers les ampoules LED à l'échéance 2024 des petites structures culturelles.

Ces augmentations seront atténuées par l'effort de gestion demandé aux opérateurs culturels : Les Dominicains -64 k€ (P162O003).

2) Secteur Lecture publique (P170 à P174)

Ce secteur mobilisera 571 500 € en dépenses de fonctionnement et 692 800 € en dépenses d'investissement. Des recettes de fonctionnement à hauteur de 280 000 € sont attendues.

(Rappel BP 2022 : dépenses de fonctionnement 478 200 €, dépenses d'investissement 939 100 €, recettes de fonctionnement : 311 500 €, recettes d'investissement : 16 000 €).

Les principales dépenses porteront, en fonctionnement, sur la médiation culturelle 217 k€ (P171) pour le soutien aux festivals littéraires, la création d'un concours littéraire, l'organisation de deux temps forts, l'un dédié à l'éducation aux médias et l'autre, au contes et, en investissement, sur le financement de l'évolution des bibliothèques en lieux de vie et de rencontres 50k€ (P173O002).

3) Secteur Mémoire (P158-P159-P160-P192-P253)

Ce secteur mobilisera 459 000 € en dépenses de fonctionnement et 346 947 € en dépenses d'investissement. Des recettes de fonctionnement à hauteur de 2 500 € sont attendues.

(Rappel BP 2022 : dépenses de fonctionnement 417 500 €, dépenses d'investissement 424 000 €, recettes de fonctionnement 3 000 €).

Les principales dépenses porteront sur l'organisation d'une exposition annuelle itinérante +35 k€ (P159O001), l'organisation de débats citoyens pour rendre l'offre mémorielle plus accessible 10 k€ (P159O004), la création de vidéos mémoire en lien avec l'Institut national de l'audiovisuel aux fins de transmission +25 k€ (P159O006), la collecte de témoignages oraux sur l'histoire de la vie en Alsace et leur diffusion dans les manifestations culturelles et sur les réseaux sociaux +25 k€ (P159O007), le renforcement du soutien à l'association MIRA permettant à la CeA de devenir son plus fort contributeur public +5k€ (P253O004).

La suppression ou la réduction de certaines dépenses viennent compenser en partie les propositions d'augmentation, en fonctionnement, soutien limité à la contribution statutaire pour le Mémorial Alsace-Moselle -19 k€ (P253O005), baisse du nombre d'abonnements -1k€ (P158O001) et des crédits de paiement consacrés à la maintenance des appareils - 5k€ (P160O003) et, en investissement, travaux de numérisation de documents -60 k€ (P160O002).

4) Secteur Patrimoine (P180-P181-P182-P184-P192)

Ce secteur mobilisera 3 173 810 € en dépenses de fonctionnement et 2 589 000 € en dépenses d'investissement.

(Rappel BP 2022 : dépenses de fonctionnement 3 255 865 €, dépenses d'investissement 4 485 840 €).

Les principales dépenses porteront en fonctionnement sur : Ecomusée : + 180 810 € (P181O001) (décroissement des crédits de fonctionnement avec la Région Grand Est), Soutien aux « veilleurs du patrimoine » 20 k€ (P184O007), Musée de l'Impression sur Etoffe + 50 k€ (P181O004) pour une subvention de fonctionnement exceptionnelle pour garantir la conservation des collections à Mulhouse, et , en investissement : Ecomusée 250 k€ pour le début du projet de restauration de leurs maisons (P181O001), Actions culturelles du patrimoine + 20 k€ (P184O006) pour un nouveau dispositif d'aide aux actions culturelles des sites de valorisation du patrimoine, Patrimoine emblématique de l'Alsace +150 k€ (P184O002).

La suppression ou la réduction de certaines dépenses en fonctionnement viennent compenser en partie les propositions d'augmentation: Unterlinden - 233 k€ (P181O006), Musée et parc textile de Wesserling - 10 k€ (P181O007).

5) Secteur Châteaux forts (P184-P188-P189-P257-P258)

Ce secteur mobilisera 2 584 460 € en dépenses de fonctionnement et 420 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes de fonctionnement à hauteur de 4 535 000 € sont attendues.

(Rappel BP 2022 : dépenses de fonctionnement 1 664 000 €, dépenses d'investissement 461 500 €, recettes de fonctionnement : 3 597 800 €).

Les principales dépenses porteront en fonctionnement sur la reprise en régie du château du Hohlandsbourg + 282 150 € (P257), le château du Haut-Koenigsbourg 1 842,31k€ (P189), les projets transfrontaliers 193 k€ (P258) avec la mise en place du projet Interreg, le soutien aux associations castrales + 7 k€ (P259) lié à la convergence des politiques de soutien à la restauration du patrimoine castral à l'échelle de l'Alsace.

Ces dépenses seront compensées par de nouvelles recettes : Hohlandsbourg 500 k€ (P257O006), projet transfrontalier 163 k€ (P258O005), Haut-Koenigsbourg avec une progression de 473 k€ (P189O001).

6) Secteur Culture scientifique, technique et industrielle (P175-P176-P177)

Ce secteur mobilisera 1 571 000 € en dépenses de fonctionnement et 469 652,68 € en dépenses d'investissement. Des recettes de fonctionnement à hauteur de 1 038 100 € sont attendues.

(Rappel BP 2022 : dépenses de fonctionnement 1 431 000 €, dépenses d'investissement 410 000 €, recettes de fonctionnement : 1 055 000 €).

Les principales dépenses reposeront, en fonctionnement, sur l'impact du coût de l'énergie au Vaisseau + 176 k€ (P177O003) ainsi que sur les prestations de service +53,6 k€ (P177O005) pour le gardiennage, le nettoyage des locaux, les traductions et droits d'auteurs. En investissement, les principales dépenses porteront sur le renouvellement des expositions permanentes +46,6 k€ (P176O003) pour la zone 3-6 ans, le jardin et le lancement de 2 nouvelles zones ainsi que l'achat de matériel audiovisuel et d'éclairage + 13 052,68 € (P177O002).

La suppression ou la réduction de certaines dépenses viennent compenser en partie les propositions d'augmentation en fonctionnement : nouvelle organisation des 2 temps forts annuels sur l'exposition temporaire -100k€ (P176O002), baisse du budget de communication et publicité -20k€ (P177O004).

7) Secteur Actions culturelles transversales (P260-P261-P262)

Ce secteur mobilisera 1 007 281 € en dépenses de fonctionnement et 50 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes de fonctionnement à hauteur de 208 261 € sont attendues.

(Rappel BP 2022 : dépenses de fonctionnement 841 500 €, dépenses d'investissement 50 000 €).

Les principales dépenses porteront en fonctionnement sur le Projet des 70 ans du Parlement Européen et le Fonds Culturel du Contrat triennal 700 k€ (P260O006), les Contrats culturels de territoire 214 k€ (P260O001) et le Forum annuel des acteurs de la culture et autres séminaires 53 k€ (P261O004).

La suppression ou la réduction de certaines dépenses viennent compenser les propositions d'augmentation en fonctionnement : baisse de la subvention à l'Agence Culturelle du Grand Est par décroisement des financements sur opérateurs partagés avec la Région Grand Est - 282 219 € (P260O007) et fin du dispositif des Contrats de rebond culturel : -1 M€ (P164O002).

Ces dépenses seront compensées par de nouvelles recettes 208 261 € (P260O006) liées à des subventions de la Région Grand Est, de l'EUROMETROPOLE de Strasbourg et de la Ville de Strasbourg.

II. EUROPE ET TRANSFRONTALIER

A. Présentation des grandes évolutions 2022 – 2023, ainsi que les objectifs 2023 poursuivis par la Collectivité Européenne d'Alsace

La politique de la Collectivité européenne d'Alsace dans ce domaine s'inscrit dans deux cadres :

- La politique européenne qui relève en grande partie du Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne 2021 – 2023 », validé mi-2021 ;
- La politique transfrontalière qui s'inscrit notamment dans le « Schéma alsacien de coopération transfrontalière », validé par l'assemblée fin 2022.

La politique européenne représente un montant total de dépenses de 1 920 834 € (240 000 € en investissement et 1 680 834 € en fonctionnement).

La politique transfrontalière représente un montant total de dépenses de 1 765 489,39 € (271 750 € en investissement et 1 493 739,39 € en fonctionnement) et un montant total de recettes de fonctionnement de 352 500 €.

En 2023, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra le travail déjà entamé et s'attachera en particulier à traduire dans les faits le Schéma alsacien de coopération transfrontalière, en instruisant des demandes de subventions relatives à certains des projets contenus dans le Schéma. Des crédits sont réservés à cette fin, sous forme d'un « fonds coopération transfrontalière », qui fera l'objet d'une délibération spécifique. Un montant de 500 000 € en fonctionnement et de 250 000 € en investissement est proposé dans le BP 2023.

En matière de politique européenne, l'année 2023 sera notamment consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du contrat triennal « Strasbourg Capitale Européenne » et à l'intensification de la recherche de cofinancements européens pour les projets portés ou soutenus par notre collectivité.

Politique Europe et Transfrontalier :

	BP 2022	BP 2023	BP 2023/BP 2022 en €	BP 2023/BP 2022 en %	AP/AE variation en €
Dépenses de fonctionnement	3 011 115,00	3 174 573,39	163 458,39	5,43%	2 716 000,00
Dépenses d'investissement	120 000,00	511 750,00	391 750,00	326,46%	1 000 000,00
Total dépenses (A)	3 131 115,00	3 686 323,39	555 208,39	17,73%	3 716 000,00
Recettes de fonctionnement	219 000,00	352 500,00	133 500,00	60,96%	-
Recettes d'investissement	-	-	-	0,00%	-
Total recettes (B)	219 000,00	352 500,00	133 500,00	60,96%	-
Dépenses nettes (A-B)	2 912 115,00	3 333 823,39	421 708,39	14,48%	3 716 000,00

B. Présentation des secteurs

Les questions européennes et transfrontalières présentent un intérêt politique car elles sont des marqueurs forts de la spécificité de la Collectivité européenne d'Alsace. En effet, que cela soit par son positionnement géographique au carrefour de trois pays ou comme territoire accueillant un grand nombre d'organisation européennes et internationales et siège du Parlement européen, l'Alsace porte une attention forte à son environnement rhénan et européen. La Loi « Alsace » de 2 août 2019 (relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace) a reconnu cette particularité en lui conférant le rôle de chef de file de la coopération transfrontalière. Elle est chargée de ce fait de mettre en œuvre des politiques et des projets dont l'échelle de réalisation dépasse notre territoire alsacien car nous partageons, avec nos voisins allemands et suisses, notre espace, ses atouts et ses enjeux.

1) Secteur coopération internationale (P053, P054)

Ce secteur mobilisera 205 100 € en dépenses de fonctionnement et devrait générer 247 500 € de recettes de fonctionnement.

(Rappel BP 2022 : 149 424 € en dépenses et 187 500 € en recettes, le tout en fonctionnement).

Ce secteur concerne notamment la coopération entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Cercle de Yanfolila au Mali. Il faut préciser que, malgré la sélection du projet « Mali » par le Ministère des Affaires européennes et internationales, dans le cadre de son appel à projets 2022, cette coopération est actuellement suspendue, en raison des fortes difficultés entre les Etats français et malien. La subvention attendue de ce Ministère au titre de cette coopération (160 000 €) a été inscrite, aussi bien en dépenses qu'en recettes. Cependant, les modalités exactes de versement de cette somme étant encore floues au moment de la rédaction du rapport, une régularisation interviendra lors du vote de la Décision Modificative n°1.

2) Secteur coopération transfrontalière (P050, P051, P052, P252)

Ce secteur mobilisera 1 288 639,39 € en dépenses de fonctionnement et 271 750 € en dépenses d'investissement. Des recettes de fonctionnement à hauteur de 105 000 € sont attendues.

(Rappel BP 2022 : dépenses de fonctionnement 626 042 €, dépenses d'investissement 20 000 €, recettes de fonctionnement : 31 500 €).

La principale actualité de ce secteur est la mise en place d'un « fonds de coopération transfrontalière », destiné à financer des projets identifiés ou précisés grâce à l'exercice mené en 2022 autour du Schéma alsacien de coopération transfrontalière. La mise en place de ce fonds, rendue indispensable par la validation du Schéma, explique en grande partie l'augmentation des crédits sollicités dans le cadre de cette politique par rapport au Budget primitif 2022. Il s'agit là d'une concrétisation indispensable du rôle de chef de file de la coopération transfrontalière et de l'énorme travail partenarial qui a été mené en 2022 autour de l'élaboration du Schéma qui a réuni plus d'une cinquantaine d'institutions des trois pays et plus de 80 porteurs autour de 127 projets retenus à l'unanimité lors du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 8 décembre 2022. Certains projets sont d'ores et déjà identifiés et font l'objet d'engagements budgétaires, dont certains ont déjà été approuvés par la Commission permanente : c'est le cas de la liaison par car entre Rastatt et Soufflenheim, par exemple, pour laquelle la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace (50 000 € par an sur 3 ans, soit un total de 150 000 €) a d'ores et déjà été validée par la Commission permanente lors de sa séance du 20 octobre 2022.

3) Conforter le rayonnement de Strasbourg, capitale européenne (secteurs P047 à P049)

Parmi les objectifs prioritaires pour la Collectivité européenne d'Alsace dans le domaine des actions européennes, trois domaines d'intervention se dégagent : la promotion des intérêts du territoire alsacien auprès des institutions européennes, la défense de Strasbourg, capitale européenne notamment par la défense du siège du Parlement européen, l'information délivrée aux citoyens et acteurs locaux sur les politiques et opportunités européennes.

L'impact des réglementations européennes sera de plus en plus fort sur la mise en œuvre des politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace. De nombreux textes communautaires sont en préparation dans le domaine environnemental, climatique et énergétique, dans celui des mobilités durables, ou encore en matière de développement des territoires. Il importe donc pour la Collectivité européenne d'Alsace de suivre ces évolutions politiques européennes et de contribuer à leur élaboration. Le renforcement de la présence des institutions européennes en Alsace n'est donc pas qu'un enjeu de rayonnement mais aussi d'anticipation des évolutions en cours. La situation internationale rappelle la fragilité de notre démocratie européenne et il importe que Strasbourg reste le symbole des valeurs fortes que nous partageons avec nos voisins européens.

L'année 2022 a été le temps de la mise en œuvre des engagements du Contrat Triennal 2021-2023. Des actions concrètes ont ainsi été portées pour renforcer l'accessibilité et l'attractivité du siège strasbourgeois en soutenant des actions relatives à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, à l'installation du collège européen ou encore en participant du Forum Mondial de la Démocratie 2022 et au lancement opérationnel des trois fonds spécifiques du triennal : Recherche et innovation ; Culture et Démocratie européenne. La Collectivité européenne d'Alsace s'est déjà engagée à hauteur de 1,168 M€ sur ces trois fonds en soutenant en 2022 33 dossiers, dont 17 relatifs au fonds Culture et 16 pour le fonds démocratie. Au budget primitif 2023, 2 M€ de crédits sont fléchés sur les trois fonds du triennal.

La Collectivité européenne d'Alsace a également insisté à travers ces fonds sur une éligibilité de l'ensemble des acteurs alsaciens et à une prise en compte des actions et des enjeux de coopération transfrontalière avec, par exemple, le soutien au réseau d'universités du Rhin supérieur EUCOR pour un montant de 354 000 €.

Par ailleurs, 2023 verra la montée en puissance des fonds européens. Plus de 1,15 milliards d'euros de fonds européens sont ainsi réservés sur le territoire du Grand Est sur la période 2021-2027 et il importe pour notre collectivité de maximiser la captation de ces crédits pour le compte de ses projets ou de ceux qu'elle soutient sur son territoire.

Une baisse des crédits consacrés à la section de la politique européenne est observée par rapport à l'exercice 2022, de 2 344 749 euros en 2022 à 1 920 834 euros en 2023 soit une différence de 423 915 euros qui s'explique notamment par le rythme d'avancement du Fonds démocratie.

Conclusion du rapport :

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires concernées :

	BP 2022	BP 2023	BP 2023/BP 2022 en €	BP 2023/BP 2022 en %	AP/AE variation en €
Dépenses de fonctionnement	18 863 617,00	19 304 161,39	440 544,39	2,34%	3 516 000,00
Dépenses d'investissement	7 240 440,00	5 480 150,00	- 1 760 290,00	-24,31%	4 662 387,38
Total dépenses (A)	26 104 057,00	24 784 311,39	- 1 319 745,61	-5,06%	8 178 387,38
Recettes de fonctionnement	5 186 300,00	6 416 361,00	1 230 061,00	23,72%	-
Recettes d'investissement	16 000,00	-	- 16 000,00	-100,00%	-
Total recettes (B)	5 202 300,00	6 416 361,00	1 214 061,00	23,34%	-
Dépenses nettes (A-B)	20 901 757,00	18 367 950,39	- 2 533 806,61	-12,12%	8 178 387,38

En conclusion, je vous propose de :

- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique Culture et Patrimoine
 - En dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 16 129 588 € et un total d'autorisation d'engagement de 800 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 4 968 400 € et un total d'autorisation de programme de 3 662 387,38 €,
 - En recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 063 861 €,
- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique Europe et Transfrontalier

- En dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 174 573,39 € et un total d'autorisation d'engagement de 2 716 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 511 750 € et un total d'autorisation de programme de 1 000 000 €,
 - En recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 352 500 €.
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 8 du présent rapport.
- ❖ De déléguer à la Commission permanente, dans les limites des crédits disponibles au budget, la compétence pour prendre toute décision nécessaire à la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques de la Collectivité européenne d'Alsace pour la culture et le rayonnement de l'Alsace, arrêtées par délibération du Conseil n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY